COMITÉ SYNDICAL – SÉANCE DU 24 MARS 2023
PROCÈS-VERBAL

Le 24 mars 2023 à 17 heures 30, le Comité Syndical du SIVU du Pôle festif du Fay s'est réuni en session ordinaire, en Mairie de Saint-Jean-Bonnefonds, sous la Présidence de Monsieur Marc CHAVANNE.

Date de convocation : 17 mars 2023

Nombre de membres en exercice : 10

Titulaires présents : M. CHAVANNE – D. DEVUN – R. ABRAS – M-C. THIVANT – J. VALENTIN – A. SARTRE – O. VILLETELLE – M. GILBERTAS

Titulaires ayant donné pouvoir : C. BERGEON – D. MONIER

Suppléants votants : A. GARZENA – N. SAURA

Secrétaire de séance : O. VILLETELLE

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2023

Monsieur le Président propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2022.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. FINANCES – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022

Le comité syndical est invité à approuver le compte de gestion de l'exercice 2022 établi par le Trésorier principal.

La délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés.

3. FINANCES – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Comité syndical est invité à approuver le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par Monsieur CHAVANNE, Président, tel qu'annexé à la présente (annexe 2).

Au préalable, étant donné que le Président peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote, le Comité syndical élira son Président pour l'adoption du compte administratif.

Ce compte administratif fait apparaître un résultat identique à celui du compte de gestion :

VUE D'ENSEMBLE DES CA & BP

		CA 2022		2023	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
resultat année n	Fonctionnement	117 569,07 €	151 446,71 €	365 000,00 €	150 359,36 €
	Investissement	143 632,10 €	22 747,95 €	240 255,44 €	305 000,00 €
Report année n-1	Fonctionnement		245 507,56 €		214 640,64 €
	Investissement		56 139,59 €	64 744,56 €	0,00 €
TOTAL		**261 201,17 €**	**475 841,81 €**	**670 000,00 €**	**670 000,00 €**
SOLDE D'EXECUTION		**214 640,64 €**		**0,00 €**	

		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Rar année n à réaliser en année n+1	Fonctionnement				
	Investissement				
TOTAL		**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**

		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat cumulé année n	Fonctionnement	117 569,07 €	396 954,27 €	365 000,00 €	365 000,00 €
	Investissement	143 632,10 €	78 887,54 €	305 000,00 €	305 000,00 €
TOTAL		**261 201,17 €**	**475 841,81 €**	**670 000,00 €**	**670 000,00 €**
SOLDE BUDGETAIRE		**214 640,64 €**		**0,00 €**	

La délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés.

4. FINANCES – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022

En vertu de l'instruction budgétaire et comptable M57, le Conseil syndical est invité à délibérer sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement tel qu'il apparaît au compte administratif 2022, conformément aux sommes déjà inscrites au budget primitif, à savoir :

AFFECTATION DU RESULTAT 2022

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	56 139,59 €		-120 884,15 €		0,00 €	-64 744,56 €
FONCTIONNEMENT			279 385,20 €			279 385,20 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	214 640,64 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	64 744,56 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	214 640,64 €
Total affecté au c/ 1068 :	64 744,56 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Il est proposé au Comité syndical d'affecter le résultat de fonctionnement du compte administratif de l'exercice 2022 comme suit :

- au compte 1068 : 64 744,56 €.

- au compte 002 : 214 640,64 €.

La délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés.

5. FINANCES – PARTICIPATION DES COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

M. le Président expose qu'il convient de définir les modalités de versement des participations financières de la commune de Saint-Jean-Bonnefonds et de la commune de Sorbiers au SIVU du Pôle festif du Fay.

Le besoin de financement pour l'exercice 2023 s'élève actuellement à 140 000 euros.

La participation des communes est fixée à 50 % pour chacune des collectivités, soit 70 000 euros.

Cette participation sera appelée au cours du premier semestre 2023.

M. le Président propose au Comité d'approuver la participation des communes telle que définie ci-dessus.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

6. FINANCES – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le budget primitif 2023 est présenté au Comité syndical pour approbation.

La délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés.

7. FINANCES – MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DU PÔLE FESTIF

M. le Président rappelle la délibération n°03 du 5 février 2020 modifiant les tarifs de location du Pôle festif.

L'adoption de nouveaux tarifs, tels que présentés ci-dessous, est proposé au comité syndical :

a) Associations locales :

- 1ère manifestation : gratuité totale (quelque soit l'espace loué : hall, salle 200 ou 500 places)
- 2ème manifestation et suivantes : forfait de 150 € pour le hall seul
  et forfait de 250 € pour la salle (200 ou 500 places)

b) Associations extérieures et autres (suivant disponibilités) :

	Mardi au jeudi	Vendredi	Samedi ou dimanche	Vendredi + samedi	Samedi + dimanche	Forfait ménage
Salle avec jauge 500 places	460 €	620 €	820 €	1150	1310	+ 300 €
Salle avec jauge 200 places	260 €	360 €	510 €	700	820	+ 240 €
Hall d'accueil seul	160 €	160 €	160 €	260	260	+ 180 €
Salle avec sono	+ 100 €	+ 100 €	+ 100 €	+ 160 €	+ 160 €	/
Salle avec cuisine	+ 200 €	+ 200 €	+ 200 €	+ 320 €	+ 320 €	/

c) Entreprises (suivant disponibilités) :

	Mardi au jeudi	Vendredi	Samedi ou dimanche	Forfait ménage
Salle avec jauge 500 places	460 €	820 €	*Pas de location*	+ 300 €
Salle avec jauge 200 places	260 €	510 €	*Pas de location*	+ 240 €
Hall d'accueil seul	160 €	160 €	*Pas de location*	+ 180 €
Salle avec sono	+ 100 €	+ 100 €	/	/
Salle avec cuisine	+ 200 €	+ 200 €	/	/

d) Cérémonies de funérailles laïques :

	Suivant disponibilités	Forfait ménage
Salle avec jauge 500 places	160 €	+ 300 €
Salle avec jauge 200 places	160 €	+ 240 €
Hall d'accueil seul	160 €	+ 180 €
Salle avec sono	+ 100 €	/
Salle avec cuisine	+ 200 €	/

Ces tarifs seront applicables à compter du 1er septembre 2023.

La délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés.

8. QUESTIONS DIVERSES